

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.114

L'An deux Mille Quatorze, le 27 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 juin 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. Jean-Paul CLECH, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Gilbert LOUX, Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON,
M. Daniel COASSIN, Mme Annie CHABANEAU,
M. Alain LARRAIN, Mme Florence DEAU, M. Yannick PAVON,
Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : VŒU PORTANT SUR LE RATTACHEMENT DE LA REGION POITOU-CHARENTES
A LA REGION AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. Didier QUENTIN

VOTE : 2 CONTRE
2 ABSTENTIONS
21 POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

SOULIGNE

sa volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires qu'à leurs habitants.

REGRETTE

profondément de n'avoir, à aucun moment, été consulté en amont des annonces du Gouvernement, selon le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

S'INTERROGE

sur les méthodes employées et les critères retenus, pour aboutir à un rapprochement artificiel des Régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, ne s'appuyant sur aucune justification historique, géographique, administrative, juridictionnelle, culturelle, économique, sanitaire... et surtout dénuée d'une métropole d'équilibre incontestable.

AFFIRME

avec force son souhait de se rattacher à son voisin aquitain, avec lequel les liens sont multiples.

S'OPPOSE

fermement à la décision unilatérale d'une fusion avec les Régions Centre et Limousin.

SE PRONONCE

pour une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait à l'Aquitaine le Poitou-Charentes ou, à tout le moins, les départements de la Charente-Maritime et de la Charente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO